



## **SHOW OPEN GENISSES LEZAY 2018**

**Bulletin à retourner avec le chèque avant le 01 mai 2018 dernier délai à :**

Show open génisses- Mme LEDOUX Nadine- 1 la Cossonnière -86260 St Pierre de Maillé

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... N ° Élevage : .....

Adresse Mail : ..... Race : .....

***Merci d'établir une feuille par race***

Animaux à inscrire :

Nom génisse	N° 10 chiffres	Date de naissance	Date IA gestantes	Père	Grand père maternelle	Red

**Inscription** : nombre de génisses : ..... \* 20,00 €TTC = .....€

Joindre le règlement par chèque bancaire, à établir à l'ordre de « **Prim prim'Holstein Poitou Charentes** »

**Les inscriptions ne seront validées quand présence du chèque**

**Si vous souhaitez inscrire une génisse à la vente , merci de contacter le responsable :**

**Mr Jean Luc DEMAS ; 06.82.87.16.73 ou 02.41.70.96.96**



## ***SHOW OPEN GÉNISSES LEZAY 2018***

### **REGLEMENT GENERAL DU CONCOURS 2018**

#### **DATE ET LIEU DE CONCOURS**

Le Show Open Génisses se déroulera au Foirail de Lezay dans les Deux Sèvres les 09 et 10 juin 2018.

#### **ADMISSION DES ANIMAUX**

##### **Article 1 : Conditions d'admission**

Peuvent être admis à concourir des animaux appartenant aux races laitières Prim'Holstein noire et prim'holstein rouge , Normande , Montbéliarde , Brune Jersiaise et Vosgienne.

Ce concours est ouvert à tous les éleveurs . Seuls seront admis les animaux ayant fait l'objet d'une filiation validée .

##### **Article 2 : Inscriptions**

Les demandes d'inscription au concours doivent parvenir au comité d'organisation **avant le 01 mai 2018** :

***Show Open Génisses- Mme LEDOUX Nadine- 1 la Cossonnière- 86260 St Pierre de Maillé***

Engagement des concours :

Le nombre d'animaux par élevage n'est pas limité.

Les inscriptions sont prises en considération dans l'ordre de leur arrivée. En cas de dépassement de la capacité d'attaches , cet ordre sera déterminant pour l'acceptation.

Droit d'inscription : les éleveurs doivent acquitter un droit d'inscription de 20€TTC (association non soumis à la TVA) pour chaque génisse inscrite. **Seules les inscriptions accompagnées du chèque seront prises en compte.**

Transport : les frais de transport sont à la charge des éleveurs exposants .

Le déchargement des animaux doit s'effectuer uniquement sur l'espace prévu à cet effet.

Les exposants ne peuvent prétendre à aucune indemnité , ni au remboursement de leurs inscriptions, sauf si des cas de force majeure empêchent l'exposition d'ouvrir ses portes ou l'obligent à fermer prématurément.

##### **Article 3 : Assurance**

Les bovins resteront dans l'enceinte du concours aux risques des exposants pendant toute la durée de la manifestation du jeudi 07 juin 2018 (de 14 heures à 18 heures) ou vendredi 08 juin 2018 (9 heures à 17 heures )leur arrivée au dimanche 10 juin 2018 18 h 30.

Aucun animal ne sera admis en dehors de ces tranches horaires.

Le comité d'organisation ne prend aucune responsabilité concernant les accidents , maladies, vols , pertes, pouvant atteindre les propriétaires, les éleveurs et les animaux pendant le voyage ou durant l'exposition.

Elle ne prend également aucune responsabilité envers le public, outre les responsabilités légales.

#### **Article 4 : Tenue**

Tous les exposants devront observer les instructions qui leur seront données par l'administration des concours, notamment en ce qui concerne :

- le clippage : un endroit est destiné à cette activité ; il doit être tenu propre dans le respect de chacun.
- Le lavage et la présentation.
- Les horaires de passage sur le ring.
- Le respect de la tenue : *chemise blanche et pantalon noir ou blanc*
- la propreté des stands reste la responsabilité de chaque éleveur.

#### **Article 5 : Affouragement**

Chaque éleveur est responsable d' affourager ses animaux ; du foin grossier sera mis à disposition.

#### **Article 6 : Conditions d'inscription**

Les génisses devront respecter les critères suivants :

- Age minimum = 5 mois , soit nées avant le 09 janvier 2018
- En gestation depuis moins de 6 mois : soit fécondées après le 09 décembre 2017
- Age maximum = 30 mois soit nées après le 09 décembre 2015
- 

<b>OBLIGATOIREMENT JOINDRE UN DOUBLE DU PASSEPORT (PHOTOCOPIE RECTO VERSO)</b>
--------------------------------------------------------------------------------

#### **Concours par équipe :**

Un concours par équipe aura lieu pour toutes les races.

Cf : voir le règlement spécifique du concours par équipe.

#### **Article 7 : Classement des animaux :**

Les animaux seront répartis par section selon leur date de naissance.

Le classement se fera uniquement sur la conformation.

Trois championnats seront organisés , un jeune , un intermédiaire et un senior.

Pour la race Prim'Holstein , deux concours distincts seront organisés , un concours pour les noires et un pour les rouges.

Les deux meilleures de chaque section concourront pour les championnats qui délivreront trois prix chacun :

- championne
- réserve
- mention honorable

En fin de journée , seront désignées la grande championne , sa réserve et sa mention honorable.

#### **Article 8 : Départ et chargement des animaux :**

Le départ des animaux devra s'effectuer le dimanche 10 juin 2018 à partir de 18 h30.

#### **Article 9 : Modification du règlement :**

Le comité d'organisation peut compléter ou modifier le présent règlement en tout temps .

## **Article 10 : Règlement sanitaire :**

Les animaux présentés doivent provenir d'une exploitation :

A- Ne faisant pas l'objet de mesures de restriction de circulation.

### **B- Dont le cheptel bovin :**

- Est indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce.
- Est reconnu « officiellement indemne » de tuberculose bovine, de brucellose, de leucose bovine enzootique,
- En ce qui concerne l'IBR:
  - est qualifié « indemne »
  - ne pas avoir introduit de bovin dont le contrôle d'introduction n'a pas été complètement validé avant la manifestation.
- N'a pas participé à une manifestation ou concours dont le règlement sanitaire n'était pas équivalent ou supérieur.

### **Les animaux remplissent eux mêmes les conditions suivantes :**

- sont porteurs de l'identification pérenne.
- ne présentent aucun signe de maladie ( en particulier d' IBR/IPV et de para tuberculose, de teigne, de gale ou de verrues non présentables (moins de 5 verrues inférieures à 1 cm).
- ne sont pas porteurs de lésions d'hypodermose (varron).

### **Les contrôles spécifiques à mettre en œuvre :**

- dépistage de l'IBR** : présenter un résultat négatif à un test sérologique (anticorps totaux) sur un prélèvement de sang dans les 30 jours précédant la manifestation soit à partir du 08/05/2018
  - En ce qui concerne la BVD** : tout animal n'est pas, à partir des résultats d'analyses réalisés selon les méthodes de recherche agréées ( CF. référentiel national technique de garantie d'un animal non I.P.I), un animal Infecté Permanent Immunotolérant ( IPI). Cette recherche est à réaliser seulement une fois dans la vie de l'animal.
  - En matière de tuberculose**, les animaux présentent une réaction négative de moins de 6 semaines à une intrademo tuberculation simple ou comparative, uniquement s'ils proviennent des cheptels suivants :
    - cheptel ayant retrouvé leur qualification depuis moins de 10 ans après avoir été reconnus atteints
    - cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque a été constaté avec un animal ou un troupeau atteint de tuberculose
    - cheptels pour lesquels un lien épidémiologique à risque est constaté avec un foyer confirmé de tuberculose dans la faune sauvage

Les certificats sanitaires doivent être signés du vétérinaire sanitaire **dans les 8 jours** qui précèdent l'entrée sur la manifestation soit à partir du 31/05/2018 .

***Pour tout renseignements : GDS tél : 05.49.77.16.56***

**Contestations** : Pour tout litige au contrôle d'entrée , une commission se réunira pour traiter ce genre de situation et donnera son avis pour la continuité quand à la participation de l'exposant , ou pour l'exclusion en cas de récurrence .

Durant la manifestation , un vétérinaire de garde sera à disposition .

## **Article 11 : Règlement interne**

Afin de pérenniser l'organisation du show open génisses , suite aux constatations du foirail au niveau de la sécurité , le conseil d'administration prend les mesures suivantes :

- Les cantines avec cuisinières , réchauds ... ne sont pas tolérées dans l'enceinte du foirail.
- Chaque organisation départementale sera responsable du comportement des participants et notamment des mineurs ; tout non respect des règles élémentaires de conduite entraînera une exclusion immédiate.

***En respectant le présent règlement , les exposants collaborent au bon déroulement de la manifestation.***

## ***REGLEMENT DU CONCOURS DE PRESENTATION***

### **DATE ET LIEU DU CONCOURS :**

Le concours de présentation se déroulera au Foirail de LEZAY le 10 juin 2018.

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

Être âgés de 10 à 25 ans , l'inscription est gratuite

### **PREPARATION DES ANIMAUX**

Chaque jeune participera avec une génisse ayant participé au concours , choisie par lui et en accord avec le propriétaire de l'animal.

Il est responsable de la préparation de son animal ( propreté , marche , clippage).

### **CRITERE DE JUGEMENT**

Le jugement portera sur la présentation et la mise en valeur de l'animal , ainsi que sur la tenue et le comportement du présentateur .

Ce jugement se déroulera sur le ring dans les conditions d'un concours .

La qualité morphologique de l'animal ne sera pas prise en compte.

Critères appréciés :

Propreté de l'animal

Présentation et mise en valeur de l'animal

Conduite de l'animal

Attitude par rapport au juge

Tenue du jeune présentateur

Respect de la tenue : pantalon noir uniquement , chemise blanche , chaussures

sombres.

**L'inscription à ce concours est indépendant du concours par équipe et inversement.**

---

### **CONCOURS DE PRESENTATION**

#### **Bulletin à retourner à :**

Show open génisses- Mme LEDOUX Nadine-1 La cossonnière-86260-St Pierre de Maillé

**NOM-PRÉNOM :** .....

**Date de naissance :** ..... **Race animal :** .....

**Adresse :** .....

**Tél. .... Adresse Mail :** .....

## ***REGLEMENT CONCOURS PAR EQUIPE***

### **DATE ET LIEU DU CONCOURS :**

Le concours de présentation se déroulera au Foirail de LEZAY le 8, 9 et 10 juin 2018.

### **OBJECTIFS**

- Promouvoir l'esprit collectif
- Récompenser la participation à la bonne image de l'élevage et de la manifestation
- Mettre en avant l'ouverture d'esprit des participants

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les équipes seront constituées des exposants provenant d'une même région.

### **JUGEMENT**

Un jugement selon 4 critères déterminera le classement final :

1, Résultats eu concours de génisses ( morphologie)	30,00%
2, Résultats au concours de présentation	30,00%
3, Propreté des stalles , décoration , image de l'équipe	30,00%
4, Défilé « déguisé » ( 1 génisse / région )	10,00%

### **Remarques :**

- 1) Pour la partie concours , des points seront attribués aux 5 premiers de chaque section de la manière suivante :
  - 1er : 20 points
  - 2eme:16 points
  - 3eme:12 points
  - 4eme : 8 points
  - 5eme : 6 points
- 2) Lors du défilé (dimanche après midi) , chaque région doit présenter une génisse . Le meneur et sa génisse devront être déguisés autour du thème de leur choix. Le défilé se fera dans l'ordre alphabétique des noms de région.

**Attention , le déguisement de la génisse doit se faire dans le respect du bien être animal.**

### **Renseignements :**

**Ludovic FAVREAU : 06.88.18.02.43—mail : [ludo.favreau@gmail.com](mailto:ludo.favreau@gmail.com)**

---

### **CONCOURS PAR EQUIPE**

#### **Bulletin à retourner à :**

Show open génisses- Mme LEDOUX Nadine-1 La cossonnière-86260-St Pierre de Maillé

**NOM :** .....

**Race animal :** .....

**Adresse :** .....

**Tél. .... Adresse Mail :** .....



## ***RENSEIGNEMENTS UTILES***

### **RESTAURATION :**

- Tous les petits déjeuners seront offerts aux éleveurs
- Le repas du samedi soir sera offert à tous les éleveurs
- Restauration rapide sur place

### **LOGEMENT :**

- Possibilité de réserver des chambres (de 2 à 6 places) à proximité du site  
50 places disponibles à 20€la nuit par personne  
(draps , couvertures non fournis)

***Réservation à : Cyril DELIGNE : 06.76.45.10.30***

- Mise à disposition d'un site pour caravanes et camping cars avec sanitaires

- Gite de l'Aigail à St Sauvant ( 12 km) 40 couchages
  - Chambre 1 personne: 25 euros/nuit
  - Chambre 2 personnes : 40,5 euros/ nuit
  - Chambre 3 personnes : 59,5 euros /nuit
  - Chambre 4 personnes : 77,0 euros/ nuit
  - +0,40 euros taxe de séjour /nuit/personne

***Réservation au 05.49.39.44.63***